

Assemblée générale de l'association - 6 juin 1988

Compte rendu d'activité

abf

L'année écoulée a été marquée pour l'ABF par la réorganisation de sa gestion et par des démarches ou prises de position sur les questions touchant la profession. Avant tout exposé de ces points, je voudrais redire que notre association n'est faite que de l'union des volontés de tous et que son efficacité vient de ce que vous entreprenez au sein des groupes et sections. Même si parfois l'information ne circule pas aussi facilement que nous le souhaiterions...

La vie de l'association

Je ne m'étendrai pas trop sur la vie des groupes car je n'ai pas eu le temps de faire une enquête auprès de chacun d'entre eux; nous la ferons en fin d'année, car cette vision d'ensemble est très utile à tous. Les groupes régionaux sont la force même de l'ABF: son image de marque dans les régions, l'expression de l'unité de la profession - et là où ils rencontrent de grosses difficultés de fonctionnement, il y a quelque chose qui ne va pas: l'ensemble des bibliothécaires se déchargeraient-ils sur quelques personnalités du travail collectif et de la réflexion? de la défense de la profession? On reproche parfois à l'ABF d'être trop hiérarchique dans son fonctionnement - non sans raison peut-être... Mais n'est-elle pas encore la moins hiérarchique de toutes les associations professionnelles? et de beaucoup! Nous voulons continuer dans ce sens afin que l'ABF devienne l'affaire de tous. Je ne m'étendrai pas non plus sur la vie des sections puisqu'elles ont tenu leurs assemblées générales propres - souvent pendant ce congrès même. Au moment où la Discothèque de France disparaît, à peine 22 % des bibliothèques municipales ont une discothèque et le pourcentage est plus faible encore dans les BCP. Il nous semble donc très important que la **sous-section des discothécaires** reparte sur des bases nouvelles, décentralise ses activités et multiplie les occasions de rencontres et de concertation entre tous les professionnels autour des documents sonores. La

sous-section des bibliothécaires d'entreprises, toujours à l'avant-garde, s'est penchée sur les problèmes soulevés par la création de vidéothèques de prêt.

En décembre 1987, s'est tenue une réunion des personnels de BCP dont le statut vient de changer - et parfois aussi les objectifs. Ont été abordés: la formation, le budget, la création de vidéothèques et la place des BCP dans la politique culturelle des départements.

Cette année encore, le cours élémentaire de formation professionnelle a réuni plus de 500 élèves dans 17 centres différents.

Le bureau a travaillé très régulièrement, grâce à une participation active de tous ses membres - à l'exception de l'un d'entre eux qui a du démissionner en cours de mandat et que finalement nous n'avons pas vraiment remplacé, ce qui eût été souhaitable. Comme il est de tradition dans notre Association, le bureau connaît une très bonne entente prouvant qu'il existe une volonté commune de la profession, malgré des origines et des statuts différents. Il nous faut rendre hommage à ceux sans qui rien ne se ferait: le trésorier et la secrétaire générale. Ils ont été mis à rude épreuve cette année, je crois que vous vous en rendez tous compte! Peut-être aurait-il été plus juste de dire: ils ont prouvé à quel point le bon fonctionnement de l'ABF reposait sur son secrétariat et sa trésorerie.

Le bureau a participé aussi aux réunions de l'ABCD, organe de coordination des associations d'**Archivistes, Bibliothécaires, Conservateurs de musée et Documentalistes**, auprès duquel Jean-Claude Garréta est notre représentant permanent. Des démarches communes ont été entreprises: suppression de la TVA sur le livre, Conseil national des bibliothèques,...

La modernisation de la gestion

Notre gestion est enfin informatisée. Ceci nous permet de suivre le renou-

vement des cotisations et de faire en temps voulu les rappels qui s'imposent; les présidents des groupes et sections peuvent à tout moment demander une liste de leurs adhérents ou l'envoi d'un jeu d'étiquettes-adresses; l'annuaire permet à chacun de savoir qui adhère à l'association et de retrouver son adresse professionnelle; nous espérons en 1989 sortir un annuaire commun à plusieurs des associations de bibliothécaires - ce sera un annuaire de la profession que nous espérons le plus complet possible. Le matériel de bureau a été renouvelé et nos secrétaires disposent de machines à traitement de texte performantes. Nous devons étudier la possibilité de créer un service de documentation accessible par Minitel.

Le Bulletin continue à se développer grâce au groupe des rédacteurs, animé par Pierre Fénart. Nous avons eu quelques très bons articles (il en faut plus encore!) et la publicité se diversifie.

Le trésorier vous parlera de l'état de nos finances et de nos adhésions... il nous faut plus d'adhérents et plus de recettes publicitaires pour gagner notre autonomie financière et des moyens d'actions. Nous sommes sur la bonne voie - mais si nous voulons que l'image de marque de l'ABF s'améliore et que son efficacité augmente... nous ne devons pas nous arrêter sur le chemin dans lequel nous venons de nous engager.

Les démarches

L'avenir de nos établissements continue à nous préoccuper - et nous avons eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, soit de vive voix à nos Directeurs, soit à travers nos motions et communiqués de presse, soit en écrivant aux Ministres de tutelle et aux candidats à la Présidence de la République.

En effet quelques arbres, si puissants soient-ils, ne doivent pas nous cacher le dépérissement de la forêt! Malgré quelques réalisations spectaculaires, la situation des bibliothèques demeure alarmante: la Bibliothèque Nationale

ne peut plus faire face à l'accroissement de la masse documentaire et la création d'un deuxième édifice semble s'imposer ; les bibliothèques universitaires, connaissent une crise grave que ne suffira pas à résoudre une augmentation des crédits d'acquisitions : maintenance des locaux mal assurée (ils datent pour la plupart des années soixante) ; maintien des suppressions de postes alors que le taux d'encadrement est un des plus faibles de cette Europe dont les discours officiels parlent si volontiers ! Les bibliothèques publiques qui dépendent des collectivités territoriales sont peut-être moins mal loties... et la dynamique de création de nouveaux équipements continue puisque 100 000 m² de bâtiments ont été programmés pendant la seule année 1987. Mais l'aide de l'Etat va en s'amenuisant : les constructions de bibliothèques municipales ne sont plus subventionnées qu'à hauteur de 30 à 35%, l'aide au fonctionnement représentant à peine plus de 5% de la dépense engagée (depuis la publication du Rapport du Groupe d'études, en 1968, nous espérons 20%) ; les BCP, qui ont en charge la moitié des Français, ont été décentralisées avec des moyens dérisoires et de l'aveu même de la Direction du livre ne touchent qu'une partie de la population à desservir.

Le personnel territorial enfin attend toujours l'adoption d'un statut analogue à celui du personnel d'Etat et la création de postes de bibliothécaires ou de conservateurs territoriaux dans les BMC ou les BCP. Et pourtant ces établissements souffrent d'un sous-encadrement chronique, conséquence de l'absence de créations de postes d'Etat, voire de leur suppression...

Il est certain que tout au long des pages de son Bulletin, dans ses journées d'études, à travers l'exposition réalisée pour ce congrès et grâce aux diverses communications que vous avez entendues, l'ABF popularise une image de marque positive des bibliothèques françaises... Elle n'oublie pas cependant tout ce qui reste à faire. Elle sait qu'il lui appartient non seulement de définir une politique de la lecture et de la documentation... mais aussi de rechercher des partenaires et surtout de convaincre.

La défense du personnel

La section des Bibliothèques publiques a effectué les démarches relatives au statut du personnel territorial ; et le bureau national celles qui concernaient l'amélioration du statut des conservateurs : le moment semblait opportun, compte tenu des avantages obtenus par les conservateurs de musée. L'ABF n'est pas un syndicat et en aucun cas ne peut se substituer à ces derniers ; elle n'en est pas pour autant condamnée à la passivité et au silence ! En liaison avec l'Association des Archivistes, nous avons envoyé un télégramme au Premier ministre, puis une lettre, puis préparé un communiqué de presse... Des avantages ont été obtenus dont vous êtes déjà informés : triplement de la prime annuelle, augmentation du nombre des conservateurs en chefs, création de quatre nouveaux postes d'Inspecteurs généraux. Tout ceci n'est pas négligeable mais ne répond pas vraiment à nos vœux - en particulier parce que les avantages obtenus ont laissé dans l'ombre la refonte de la pyramide des emplois, le statut des bibliothécaires adjoints, celui des bibliothécaires d'hôpitaux, la politique de formation et de recrutement... La refonte du statut du personnel de service et la création d'un corps d'inspecteurs de magasinage dont le recrutement externe se fera au niveau du baccalauréat, montre à quel point la situation des bibliothécaires adjoints est anachronique et inacceptable.

En 1981, au Congrès de Monaco, nous réclamions une vraie reconnaissance de notre profession et la création de passerelles entre les divers corps d'affectation ; il nous faut les réclamer encore. Il nous faut également exprimer le vœu que les nouveaux Inspecteurs généraux soient à même d'inspecter et d'assurer le contrôle technique des bibliothèques - contrôle dont nous attendons en particulier une grande vigilance à l'égard du pluralisme des collections et la condamnation de tout acte de censure...

Le marché des notices bibliographiques

Vous savez qu'une journée d'étude sur ce thème nous a réunis l'an dernier, à la veille de la dispersion des

vacances. Nous avons été unanimes à soutenir une motion qui demandait une plus grande concertation au niveau national et affirmait la nécessité que les professionnels des bibliothèques soient informés et associés à toute prise de décision. Nous attendons donc beaucoup de la mission sur le Schéma directeur informatique qui a été confiée à M. Dupuit... Un arrêté du 21 janvier 1988 organise le Conseil Supérieur des Archives, nous avons saisi l'occasion pour rappeler au Ministre que nous souhaitons la création d'un **Conseil National des Bibliothèques et de la Documentation**. Il y aura des décisions à prendre, concernant le réseau des Bibliothèques françaises, et pas seulement dans le domaine de l'informatisation - nous insisterons à nouveau pour qu'elles ne soient pas prises sans concertation.

Les relations internationales

Comme nous y étions engagés lors du Salon du livre 1987, nous avons cette année, au moment du Salon 1988, lancé une invitation à nos collègues exerçant dans les Instituts culturels français à l'Etranger. La cellule de formation du Ministère des Affaires Etrangères sensible à notre démarche, a organisé un stage de formation qui a permis à 8 d'entre eux d'être présents à Paris, pendant une quinzaine de jours ; d'autres sont venus grâce à une participation de leurs Instituts. Au total une quinzaine d'établissements étaient représentés : Algérie, Amsterdam, Athènes, Berlin, Budapest, Edimbourg, Florence, Nairobi, Porto, Prague, Tübingen, Varsovie... Ce fut un peu rapide, mais nous espérons renouveler ce genre d'échanges. Nous avons par ailleurs organisé 2 voyages d'études en Angleterre et un en Allemagne.

La **Conférence de l'IFLA**, à Paris, en août 1989 : bien que vice-présidente du CORI (Comité d'Orientation), j'ai, à plusieurs reprises, été empêchée d'assister aux réunions - je le regrette vivement mais je sais que, sous la responsabilité de Catherine Counot et de Marc Chauveinc, l'organisation s'est mise en place progressivement mais efficacement. Les deux Directions de tutelle ont

demandé à René Rémond de présider le CORI et il prendra ses fonctions prochainement, Marc Chauveinc assurant désormais la vice-présidence. L'ABF doit s'impliquer de plus en plus dans la préparation de cette Conférence internationale - sans perdre de vue que c'est aussi une occasion pour nos bibliothèques d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur le thème retenu, particulièrement d'actualité pour nous : *les bibliothèques et l'information dans l'économie, hier, aujourd'hui et demain.*

Et demain ?

La 7^e édition du **Métier de Bibliothécaire** a été tirée à 9 000 exemplaires, la 8^e paraîtra à la rentrée prochaine. Je viens d'achever la lecture du manuscrit - et je puis vous dire qu'elle sera très différente des éditions précédentes. Force est de constater que notre métier évolue beaucoup et un nouveau profil des bibliothèques et des bibliothécaires se dessine : nouveaux supports de l'information, nouvelles technologies de communication et de gestion, nou-

velles méthodes de préservation ou de sauvegarde des documents ; nouveaux bâtiments et nouveaux espaces de lecture ; nouvelles ambitions de lutte contre les handicaps culturels...

L'ABF se situe très loin de ceux qui mènent des combats d'arrière garde : elle veut unir les professionnels des bibliothèques pour qu'ensemble ils construisent les bibliothèques de demain.

Jacqueline GASCUEL: Présidente